



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

tribunaux de commerce

Question écrite n° 9523

## Texte de la question

M. Yannick Favennec attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur la situation du tribunal de commerce de Mayenne. Ce tribunal de commerce ne fonctionne plus depuis déjà deux ans et à ce jour aucun juge n'a été désigné, ce qui occasionne de graves difficultés pour toutes les entreprises du Nord-Mayenne, obligeant ainsi les entrepreneurs à confier leurs dossiers à la justice professionnelle. Les tribunaux étant déjà très encombrés, les chefs d'entreprises sont donc confrontés à des délais extrêmement longs. Les entreprises du Nord-Mayenne ne peuvent rester plus longtemps dans cette situation. Dans le cadre de la rationalisation de la justice consulaire, il semblerait que la chancellerie envisage de fermer entre quinze et vingt tribunaux de commerce, en raison de leur faible volume d'activité. La France compte actuellement cent quatre-vingt-onze tribunaux de commerce et, en 1999, trente-six de ces tribunaux avaient déjà fermé pour les mêmes raisons. Après l'abandon de la réforme de la justice consulaire, il lui demande quelles sont ses intentions dans ce domaine et quel est l'avenir du tribunal de commerce de Mayenne. Au cas où il serait envisagé une fusion du tribunal de commerce de Laval avec celui de la Mayenne, il lui demande également s'il n'y aurait pas la possibilité d'organiser une territorialisation des juges (les juges élus à Mayenne s'occuperaient des dossiers du Nord-Mayenne), ainsi que des cessions décentralisées du tribunal de commerce de Laval, à Mayenne.

## Données clés

**Auteur :** [M. Yannick Favennec](#)

**Circonscription :** Mayenne (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 9523

**Rubrique :** Justice

**Ministère interrogé :** justice

**Ministère attributaire :** justice

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 23 décembre 2002, page 5117

**Question retirée le :** 7 avril 2003 (Retrait à l'initiative de l'auteur)